

Séance du 25 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq septembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 21 août 2014.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Daniel Le Rouzic, Jean Morvant, Maxime Oliviero, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

Etait absente : Sandrine Pérès (procuration à Daniel Le Rouzic)

Secrétaire : Patrick Pomme

DEVIS ESTIMATIFS POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme voirie proposé par la commission des travaux au titre de l'année 2015. Ce programme est estimé à **44 197.50€/HT** et concerne :

- La route de Manéguégan VC n°25 , route de Bretier VC n°129, entre Bretier et Kerlann VC n°17, route de Toulbroët VC n°32, route de Beau Vallon VC n°9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le programme proposé,
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le devis retenu,
- Sollicite une subvention du Département dans le cadre du PDIC,
- Sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme voirie proposé par la commission des travaux au titre de l'année 2015, dans l'agglomération du bourg. Ce programme est estimé à **12 383,20€/HT** et concerne :

- La rue des Moulins vers le Lotissement du Stade, la route de Coët en Fao accès salle polyvalente, l'accès au parking du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le programme proposé,
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le devis retenu,
- Sollicite une subvention du Département au titre du Taux de Solidarité Départementale,

AMENAGEMENT FONCIER : Débat après présentation faite le 18 /09/2014

Le Maire rappelle le coût restant à charge de la commune concernant l'étude 230 000€/HT et le coût des travaux 236 350€/HT.

La constitution de la commission communale d'aménagement foncier est formée du Maire, un conseiller municipal, 2 suppléants, 5 propriétaires de biens fonciers non bâtis (3 titulaires, 2 suppléants) 2 personnes au titre de la protection de l'environnement (1 titulaire, 1 suppléant). La Chambre d'Agriculture nommera 5 exploitants agricoles (3 titulaires, 2 suppléants) + une personne au titre de l'environnement.

La commission est présidée par un commissaire enquêteur nommé par le T.G.I .

Y figurent également : 1 personne du cadastre, 1 conseiller Général, 1 secrétaire du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à constituer la commission communale d'aménagement foncier. Vote à l'unanimité.

REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE ET DES CONTRATS DE LOCATION

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle polyvalente applicables au 1^{er} janvier 2015.

SALLE POLYVALENTE : Tarifs applicables du 1^{er} Avril au 31 Octobre

Nature de l'utilisation	Tarif Communal	Tarif Extérieur
½ Journée repas, concert, bal, fest-noz	155€	230€
1 journée (2 repas)	205€	290€
2 journées	282€	370€

SALLE POLYVALENTE : Tarifs du 1^{er} Novembre au 30 Mars

Nature de l'utilisation	Tarif Communal	Tarif Extérieur
½ Journée repas, concert, bal, fest-noz	175€	260€
1 journée (2 repas)	245€	340€
2 journées	362€	460€

Le Conseil Municipal décide de la gratuité de la location de la salle polyvalente aux associations pour une ½ journée une fois dans l'année à partir de la 2^{ème} location

SALLE ANNEXE DE LA CANTINE

Nature de l'utilisation	Tarif Unique
Réunion privée (entreprise, particulier)	21€
Salle de réunion avec cuisine	51€
Salle de réunion : forfait annuel des associations	51€

(gratuité de la salle pour les réunions ponctuelles des associations de la commune)

Une caution de 200€ est demandée à la réservation de la salle polyvalente ou de la salle annexe de la cantine.

Les heures de ménage seront facturées 20€/Heure si les locaux ne sont pas rendus dans un état satisfaisant.

Concernant la location de la salle polyvalente des arrhes seront versées au moment de la signature du contrat correspondant à 30% du montant de la location, les arrhes ne seront pas restituées en cas de désistement au plus tard 2 mois avant la date retenue, sauf cas de force majeure à l'appréciation du Maire.

LOCATION DE LA SONORISATION : 50€

Caution de réservation 1 000€

(Tarifs votés 9 voix pour, 4 abstentions) gratuité de la salle aux associations (13 voix pour 1 abstention)

CONCESSIONS AU CIMETIERE : DEMANDES EXTERIEURES

Le règlement du colombarium s'appliquera au cimetière : les concessions pourront être accordées aux personnes domiciliées sur la commune, aux personnes ayant des attaches familiales sur la commune, aux personnes payant des impôts locaux.

PROJET D'AMENAGEMENT DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Le Maire fait part de sa rencontre avec Mr Le Moulec Erwan du groupe de la Poste. La baisse d'activité du bureau qui est de l'ordre de 36% n'entraînera pas de diminution des heures d'ouverture du bureau, le contrat de présence postale jusqu'en 2016 prévoyant le maintien d'une amplitude de 12 heures/semaine. Il est préconisé de modifier le jour d'ouverture du lundi ou la fréquentation est moindre au jeudi matin à compter du 1^{er} janvier 2015.

La proposition est adoptée par 13 voix pour, 1 abstention.

Le projet d'ouverture d'une agence postale a été évoquée et fera l'objet d'une présentation par la Poste.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : l'alarme incendie est installée